AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1613
FR0000130692-FS0628

23 octobre 2013

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 22 octobre 2013, la société anonyme HMG Finance (2 rue de la Bourse, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré :

- à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 16 août 2013, par suite d'une cession d'actions CHARGEURS sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 723 980 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,35% du capital et 4,99% des droits de vote de cette société[1] ;

- avoir franchi en baisse, le 21 octobre 2013, par suite d'une cession d'actions CHARGEURS sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 573 076 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 4,24% du capital et 3,95% des droits de vote de cette société[2].

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, à ces dates et à ce jour, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 37 763 obligations convertibles en actions (OCA), convertibles à tout moment jusqu'au 1er janvier 2016, pouvant donner droit à 1 128 358 actions CHARGEURS (soit 1 OCA pour 29,88 actions).

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 13 529 065 actions représentant 14 506 256 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 13 530 051 actions représentant 14 507 242 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.